

## RÉSUMÉ - PRIX RÉGAL

### Origine des prix Régál

Le nom des prix et du trophée a été choisi en l'honneur du Théâtre Régál, premier lieu culturel de Rouyn et Noranda, ouvert en 1926. La propriétaire de l'époque prêtait généreusement la salle de son cinéma. Dans les débuts de Rouyn, le lieu servira de salle de réunion pour le conseil municipal et de classe pour les élèves. On y célèbre messes et mariages, on y joue des pièces de théâtre et des spectacles de variété. Quand la salle de cinéma et le théâtre arrivent avant tout ça, ça en dit long sur une localité! Christine Cloirec (nom de jeune fille), communément appelée Miss Carey et femme d'affaires pionnière en région, a donc contribué à l'éclosion d'un lieu de rassemblement et de culture populaire. Les Régál est donc un nom tout désigné pour les prix de la culture de la Ville de Rouyn-Noranda, pour son côté historique important pour le milieu, mais aussi avec son double sens positif!

### Catégories

Lors du Gala des prix Régál, neuf trophées seront remis dans huit catégories :

#### 1. Régál Arts-Affaires

Remis à une entreprise, une société, un ou une mécène ou bien à une personnalité d'affaires intervenant dans le secteur privé ou parapublic, dont l'aide et le soutien entraînent des répercussions positives sur le développement du milieu culturel de Rouyn-Noranda.

#### 2. Régál Culture-Éducation

Vise à récompenser une personne ou un groupe de personnes qui, par un projet éducatif réalisé dans les trois dernières années, favorisent une plus grande accessibilité aux arts ou qui contribuent au rayonnement des arts dans les institutions d'enseignement.

Le Régál Culture-Éducation se divise en deux volets :

- **Volet 1** : projets issus des écoles du préscolaire, du primaire et du secondaire de Rouyn-Noranda (ce qui inclut les écoles Noranda School et Louis-Querbes de Cadillac), du Centre Polymétier et du Centre Élisabeth-Bruyère.
- **Volet 2** : projets issus des campus de Rouyn-Noranda du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

#### 3. Régál Culture-Ruralité

Décerné à un organisme, une personne, un ou une artiste ou collectif d'artistes qui aura contribué de façon particulière, dans les trois dernières années, à la vitalité culturelle dans le milieu rural de Rouyn-Noranda, que ce soit avec une ou plusieurs actions.

#### 4. Régál Propulsion

Prix qui récompense un ou une artiste, un collectif d'artistes ou un organisme culturel qui a réalisé dans les trois dernières années un projet en faisant preuve d'une vision artistique originale en regard de sa discipline ou un projet qui a été mis en place grâce à des innovations (techniques, matérielles, promotionnelles, partenariats, processus organisationnel, etc.). Ce projet, vu comme un agent de changement, aura contribué à l'enrichissement de la vie culturelle d'ici.

#### 5. Régál Bénévole de l'année

Honore une personne impliquée dans le milieu culturel et qui s'est distinguée au cours de la dernière année par la qualité de son engagement, dont la communauté culturelle a pu bénéficier.

#### 6. Régál Découverte

Remis à un artiste ou collectif d'artistes ayant une pratique artistique active de moins de 3 ans ou à un organisme ou un événement mis en place récemment (moins de 3 ans) et qui, par ses premières productions, laisse entrevoir un avenir prometteur et qui vient enrichir l'offre culturelle.

#### 7. Régál Pilier de la culture

Vise à souligner l'implication et l'apport au développement culturel et vise à mettre en valeur l'apport exceptionnel d'une personne, d'un groupe ou d'un organisme à la vie culturelle de Rouyn-Noranda. Ce prix s'inscrit dans le temps : il s'appuie sur la constance de l'action. Il reconnaît également l'excellence en signalant la qualité et la portée de cette action.

## **8. Régal Artiste.s de l'année**

Décerné à un ou une artiste ou à un collectif d'artistes. Il vise à souligner l'excellence de la production de cet ou ces artiste(s) et son rayonnement dans les trois dernières années.

### **Mise en candidature et sélection des récipiendaires**

Les 5 premiers prix nécessitent le dépôt de candidatures, la date limite de dépôt est le 15 août. Un comité de sélection déterminera la liste des finalistes pour chacun des prix. Les finalistes seront dévoilés lors des Journées de la culture à la fin du mois de septembre.

Un jury professionnel sera formé de trois personnes, soit un ou une artiste professionnel(le), un travailleur ou une travailleuse culturel(le) et un membre du comité culturel. Le jury aura comme tâche d'étudier les candidatures des finalistes et de désigner le ou la récipiendaire pour chacun des prix, sauf pour le Régal Artiste.s de l'année qui lui est déterminé par un vote populaire. C'est pourquoi un appel de candidatures pour démarrer la banque de noms de jurés potentiels est également lancé. Il sera possible, pour les personnes du milieu culturel, de soumettre leur candidature pour cette banque toute l'année. Toutefois, puisque nous partons de zéro cette année, nous aimerions qu'un maximum de gens se proposent d'ici le 15 août.

L'identité des récipiendaires sera dévoilée lors du Gala des Régals qui se tiendra le jeudi 30 novembre au Théâtre du cuivre. Toute la population peut assister gratuitement au Gala, mais il est requis de se procurer un billet qui sera disponible sur [theatreducuire.ca](http://theatreducuire.ca) à compter du 5 octobre, à 9 h.